



## 10% fin de cdd en milieu hospitalier ( service public)

Par **babboun670**, le **28/11/2022** à **09:38**

Bonjour,

j'ai eu 4 cdd de 1 mois chacun en milieu hospitalier comme femme de menage (Contrat de droit public indiqué sur mes contrats), donc non contractuel à mon avis, pour remplacement, mon dernier CDD s'est terminés le 15/11/22. Je viens d'avoir ma fiche de paie et il n'y a pas dessus les 10% de fin de CDD comme dans le secteur privé lors d'une fin de CDD dite prime de precarité.Est-ce normal? ou bien ce n'est pas obligatoire dans fonction public?Comme c'était la 1ere fois que je travaillais dans la fonction public ,je ne le sais pas. Je vous remercie pour vos réponses.

Cordialement

Par **P.M.**, le **28/11/2022** à **10:45**

Bonjour,

Je ne sais pas pourquoi vous indiquez que vous seriez non contractuel...

Puisque vous avez été recruté après le 1er janvier 2021, l'indemnité de précarité n'existe que dans les cas exposés dans [ce dossier](#)...

Par **babboun670**, le **28/11/2022** à **11:17**

Bonjour,

Je ne sais pas j'y connais rien dans le service public,pour moi non contractuel voulait dire non fonctionnaire, donc d'apres vous j'ai droit aux 10% de fin de cdd . j'ai travaillé a l'hopital du 16/08/22 au 15/11/22 en 4 cdd de un mois chacun comme expliqué dans ma question..Merci pour votre reponse.

Cordialement

B.D

Par **P.M.**, le **28/11/2022** à **11:46**

A mon avis, vous y avez droit puisque vous répondez à ceci :

[quote]Remplacement momentané d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel à temps partiel ou en congé (annuel, de maladie, de maternité, etc.)[/quote]

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou d'une organisation syndicale de la Fonction Publique Hospitalière si vous n'arrivez pas à l'obtenir du service du Personnel...

Par **babboun670**, le **28/11/2022** à **12:07**

Bonjour,

Merci pour vos reponses, je vais m'en occuper cet apres-midi. Bonne journée à vous.

Cordialement.

B.D